



Saint Martin, notre commune

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2018

www.saintmartinlevieux.com



SOMMAIRE

Budgets communaux 2017	P. 1
Réalisations et projets futurs	P. 1
Informations communales	P. 4
Informations pratiques	P. 6
La vie à l'école	P. 7
Etat Civil 2017	P. 8
Tarifs Communaux 2017	P. 8
Espace des Associations	P. 9
Infos communautaires	P. 11
Appel au mécénat	P. 12

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.69.51.98
Trésor Public Aix	05.55.70.21.38
Gendarmerie Aix	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

Contacts :

Tél. : 05.55.39.10.85

Fax : 05.55.36.00.39

E-mail : mairie.smlv@wanadoo.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Rédactionnel - Publicité :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Credit photos :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Daniel Bréjaude - Fotolia

Conception : D. VALLE 05 55 70 32 84

Impression : ICOMIA

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr



EDITO

Madame, Monsieur,

2017 a été une année riche en travaux et réalisations sur notre commune. Lors de la cérémonie des vœux, le 27 janvier dernier, je vous ai présenté le bilan de l'année passée et nos projets municipaux et communautaires. Vous les retrouverez en intégralité dans ce bulletin municipal.

Au-delà de notre commune, deux projets d'envergure vont être lancés.

Le premier concerne le raccordement de la RD20 à la RN21. Une voie sera créée au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage et rejoindra la RN21 au niveau du rond-point d'Aixe-sur-Vienne, lui-même relié à la RD 2000. Une procédure de déclaration d'utilité sera lancée au premier trimestre de cette année et je vous invite à aller signer le registre de l'enquête publique qui sera mis à votre disposition à la mairie d'Aixe. Ces travaux, financés par le département de la Haute-Vienne, devraient débiter avant 2021.

Le second projet est l'inscription dans le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) de l'implantation d'une caserne de pompiers sur la commune d'Aixe pour réduire les délais d'assistance et de secours.

Autre information : Après consultation des parents d'élèves, le conseil d'école du 22 novembre dernier a décidé, à l'unanimité, de revenir à la semaine des 4 jours à la prochaine rentrée. La même décision a été prise en conseil municipal du fait de la suppression de l'aide de l'Etat. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants qu'ils soient rémunérés ou bénévoles pour leur savoir-faire qu'ils ont transmis aux enfants.

Même si les contraintes financières sont de plus en plus importantes, sachez que nous resterons très vigilants à la bonne gestion de l'argent public et trouverons le juste équilibre pour mener à bien les projets nécessaires à notre commune et à ses habitants.

Je terminerai mes propos en remerciant l'ensemble du personnel communal et les membres du conseil municipal pour leur implication et leur disponibilité.

Un grand merci également aux bénévoles et aux responsables des associations pour l'organisation de moments d'échanges qui font la richesse de notre commune.

Bien à vous

Sylvie ACHARD,
Maire,
Conseillère Départementale.

BUDGETS COMMUNAUX 2017

Budget communal

Dépenses de fonctionnement : **842 364 €** Recettes de fonctionnement : **842 364 €**
Dépenses d'investissement : **460 980 €** Recettes d'investissement : **460 980 €**

Excédent du Budget communal : **388 147 €**

Malgré la baisse des dotations, les deux budgets communaux restent excédentaires. Nous arrivons à dégager de l'autofinancement nécessaire pour poursuivre nos investissements, tout en maîtrisant nos taux d'imposition et nos dépenses. L'encours de notre dette au 1^{er} janvier 2017 était de 241 000 € faisant de St Martin Le Vieux, une collectivité assez peu endettée. Pour la 2^e année consécutive, les taux d'imposition communaux ont été maintenus. L'année 2017 a été riche en travaux et en investissements. Plusieurs projets ont abouti voir en pages 2 et 3 du bulletin et ont été plutôt bien subventionnés.

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement : **130 722 €** Recettes de fonctionnement : **130 722 €**
Dépenses d'investissement : **327 661 €** Recettes d'investissement : **327 661 €**

Excédent du Budget assainissement : **86 949 €**

Ce budget reste lui aussi excédentaire même après les importants travaux d'assainissement du lotissement des Chênes. Toutes les subventions ont été encaissées.

EVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX

	TAXE D'HABITATION		TAXE FONCIERE		TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
2014	12.48 %	125 721 €	15.78 %	94 555 €	75.81 %	35 574 €
2015	12.60 %	131 466 €	15.93 %	98 084 €	76.56 %	36 238 €
2016	12.60 %	130 499 €	15.93 %	101 119 €	76.56 %	36 505 €
2017	12.60 %	132 364 €	15.93 %	103 523 €	76.56 %	36 545 €

REALISATIONS ET PROJETS FUTURS

Extension du garage communal

Depuis quelques années, du matériel supplémentaire a été acquis et les locaux existants étaient devenus trop exigus. Un agrandissement du garage actuel d'une quarantaine de mètres carrés a été réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2017.



Aire de jeux

Depuis cet été, un espace ludique a été mis en place à côté de la mairie. Cette aire de jeux extérieure permet aux enfants de 3 à 12 ans et à leurs familles de venir passer des moments agréables. Ils peuvent se dépenser en sautant, grimant, escaladant ou même en dévalant le toboggan. Bref, un lieu de détente pour les petits et les grands et un emplacement judicieux car à proximité de la place publique où se tiennent les différentes manifestations de la commune. Cet aménagement a été subventionné pour moitié par le Conseil Départemental.



Fin des travaux d'assainissement du Lotissement des Chênes

Les travaux d'assainissement du lotissement des Chênes commencés en 2016, se sont achevés au cours du second semestre 2017. Au départ, un simple goudronnage de la voie avait été prévu, finalement un revêtement à chaud plus résistant et plus silencieux a été réalisé pour durer dans le temps. En vue de limiter la vitesse dans le lotissement, la commune a opté pour la mise en place de chicanes de ralentissement végétalisées, plutôt que des ralentisseurs qui sont générateurs de nuisances sonores pour les riverains.

La vitesse dans le lotissement tout comme celui du Poueix est limitée à 30 km/h.

Un été tout en travaux à l'école de St Martin

L'école de St Martin a été en chantier durant tout l'été. Il a fallu respecter un planning très serré afin que la rentrée puisse se faire dans de bonnes conditions.

Pari réussi grâce à une bonne gestion et à une bonne coordination entre l'équipe municipale et les différentes entreprises qui sont intervenues sur le chantier.



Tout d'abord, le sol de la classe des CP et CE2 a été totalement remplacé. C'était un parquet en bois, vétuste, abîmé et réparé à maintes reprises. Une chape béton surmontée d'un sol moderne en caoutchouc recouvre maintenant le sol de la classe. C'est un revêtement facile à entretenir, résistant et qui a également une fonction isophonique pour le confort des élèves et des enseignantes. Le carrelage de la classe des GS-CE1 a aussi été recouvert par ce même revêtement pour limiter les nuisances sonores.

En parallèle, la chaudière de l'école datant des années 1990, a été remplacée par une nouvelle à condensation, plus écologique et plus performante.

Ces travaux ont été financés en grande partie par le Conseil Départemental, l'Etat et pour l'assainissement du lotissement des Chênes par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



Achats de matériels 2017

- La commune a investi dans un aspirateur de feuilles afin de faciliter le travail des agents techniques. Cet appareil permet le ramassage des feuilles même mouillées dans les espaces publics. Les agents communaux l'ont adapté sur la remorque pour permettre, grâce au tuyau d'éjection, l'envoi direct des déchets. Le travail fastidieux et long du ramassage des feuilles est ainsi moins pénible, plus rapide et plus efficace.
- Une partie du parc des panneaux de signalisation a également été renouvelée.
- A l'école, le matériel de la buanderie a été remplacé (achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour l'entretien des serviettes de table des enfants, des draps, etc, et du mobilier scolaire (meubles de rangement, bibliothèque) a été acheté pour la classe de Madame Bouysset.

Travaux de voirie

- La sécurisation de la traversée du village de Puycheny a été réalisée : bordures posées dans les virages, peinture au sol, mise en place d'une zone 30 km/h. Ces travaux ont été subventionnés par les amendes de police.
- Face à l'école, le long du terrain de foot, la bande en herbe a été stabilisée et aménagée afin de faciliter le stationnement des parents d'élèves ou des riverains, notamment par temps pluvieux.
- La route du Moulin de la Chaize a été refaite : curage de fossés, arasement des bas côtés, reprofilage.

Aménagement de l'éco-point situé dans le bourg et du jardin du souvenir au cimetière par les agents techniques

Une palissade en bois de châtaigner a été installée afin d'aménager l'éco-point situé en face de l'Eglise. La perceptive est beaucoup plus agréable que les containers de verre.



Le jardin du souvenir, au cimetière, a été mis en conformité :

- avec la construction d'un receveur pour les cendres (grille recouverte de galets),
- installation d'une stèle funéraire.



Projets et demandes de subventions à venir

- Une demande de subvention pour la rénovation des murs du restaurant scolaire et de son système de chauffage a été sollicitée auprès du Département et de l'Etat.
- D'autres demandes sont en cours notamment pour des gros travaux de voirie concernant des voies communales.
- Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école, nous espérons que la subvention demandée l'an passé, à la préfecture, sera validée cette année pour nous permettre l'installation d'un visiophone à la porte de la garderie.



Départ en retraite de Solange BUISSON

Solange BUISSON, secrétaire de mairie depuis 1980 à la commune de St Martin Le Vieux, a fait valoir ses droits à la retraite.

La cérémonie des vœux 2017 fut l'occasion de la remercier pour l'ensemble des tâches accomplies durant ces 37 années, au service des administrés et des élus.

Véronique FILIPPOZI a pris la relève, aidée de Véronique PRABONNAUD, qui a rejoint le service administratif au cours de l'année.



Brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes et cancérigènes.

En tant que particuliers, vous ne pouvez pas faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de tonte et de débroussaillage...) dans votre jardin.

Le recours au brûlage des déchets verts est interdit et les quelques dérogations possibles sont strictement encadrées sous réserve de respecter la période d'interdiction réglementaire du 1^{er} mars au 15 octobre. (écobuage)

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou peuvent faire l'objet d'un compostage ou d'un paillage domestique, en aucun cas, ils ne doivent être mis dans les conteneurs poubelles.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les ! Arrêtez de vous enflammer !!!

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent.

Quelques conseils pour réduire vos déchets verts :

- Planter des végétaux à croissance lente
- Utiliser des couvre-sols limitant la pousse des mauvaises herbes
- Diminuer le nombre de tontes et laisser sur place les tontes, feuilles et brindilles
- Composter et/ou pailler
- Utiliser le mulching si votre tondeuse en est équipée

Le compteur LINKY est arrivé à St Martin Le Vieux



Durant les mois de janvier et février, les partenaires ENEDIS ont installé le nouveau compteur Linky sur l'ensemble du territoire communal.

Ses avantages :

- Le relevé se fait à distance et devient quotidien.
- Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides.
- En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, Enedis vous dépanne plus vite.
- Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité peut être faite grâce au suivi quotidien sur Internet.

Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences ou par ondes WIFI. De plus, il n'émet pas en continue mais seulement quelques secondes par jour et respecte les normes sanitaires au niveau de l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Pour toute question, contactez ce numéro :
0 800 054 659 (service et appel gratuits)

Les Rendez-vous de l'année pour les cérémonies du monument commémoratif 2018

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour les cérémonies officielles 2018, à l'esplanade du Souvenir, devant l'église :

- Le 19 mars à 16h
- Le 8 mai à 10h
- Le 11 novembre à 10h

Zoom sur l'élagage

avec **ENEDIS**
L'ELECTRICITE EN RESEAU

L'élagage, un enjeu pour tous



DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Les règles de sécurité

A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieures à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'Enedis.

Les responsabilités

L'ÉLAGAGE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 mètres des lignes sans autorisation au préalable d'Enedis obtenue par l'envoi d'une DT-DICT :

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

L'ÉLAGAGE A LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Avant toute intervention, Enedis informe les propriétaires et les mairies. Non-propriétaire du bois élagué, Enedis doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



Pour contacter Enedis :

Dépannage Haute-Vienne : 09.72.67.50.87
Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

« Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. »



Enedis dépense chaque année près de 1,5 million d'euros pour cette activité et traite environ 350 kilomètres d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Le PACS en mairie

A compter du 1^{er} novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) relève de la compétence des communes dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle. La déclaration de PACS en mairie se passera en deux temps :

- Les couples souhaitant se pacser, devront prendre contact avec les services de la mairie de leur lieu de résidence, pour demander les pièces à fournir. Un rendez-vous sera pris pour définir le jour de la déclaration de PACS.
- Le jour prévu, les futurs pacsés se présenteront en mairie devant un officiel d'Etat civil pour faire enregistrer leur déclaration de PACS.

Le changement de prénom

Depuis le 17 février dernier, une circulaire ministérielle facilite le changement de prénom. Plus besoin de passer par la justice, le changement peut se faire en mairie. Il suffit donc désormais de déposer une demande auprès d'un officier d'état civil. Pour les mineurs, ce sont les parents ou le représentant légal qui effectue la démarche, mais si l'enfant a plus de 13 ans, il doit donner son consentement. La démarche est aussi valable pour les citoyens qui souhaitent modifier l'ordre de leurs prénoms, ajouter ou enlever un deuxième ou troisième prénom.

Cependant, cette démarche doit avoir un intérêt légitime pour être acceptée et engendre par la suite de nombreux changements pour les autres papiers (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale...).

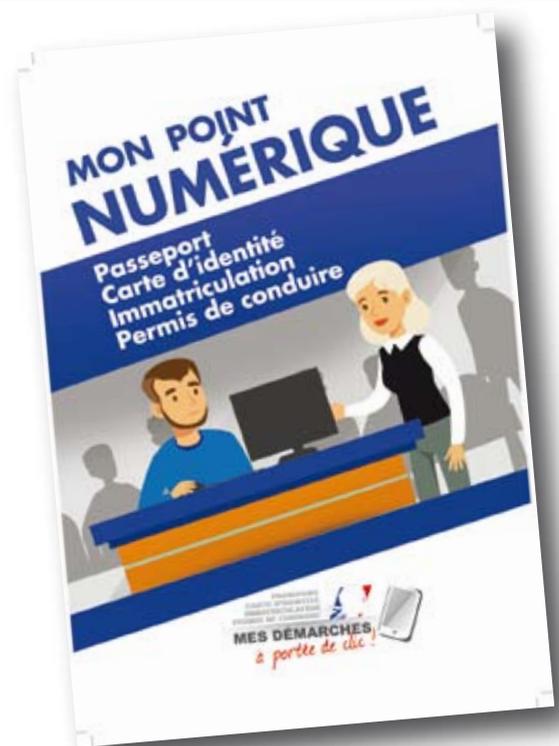
Nouvelles démarches pour la Carte Nationale d'Identité, le Permis de conduire et la Carte grise

- Depuis le 15 mars 2017, les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) ne peuvent être réalisées que dans les communes équipées de stations biométriques. (Aixe-sur-Vienne, Condat sur Vienne, Limoges, Isle, Saint-Yrieix-La-Perche...). Vous devez prendre rendez-vous pour effectuer vos demandes.

Rappel : une carte d'identité est valable 15 ans, un passeport 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les personnes mineures.

- Depuis novembre 2017, la demande de permis de conduire et la demande de carte grise s'effectuent en ligne. Vous ne devez plus vous rendre en Préfecture. Il suffit de vous connecter sur le site ants.gouv.fr pour les demandes de permis de conduire et sur le site franceconnect.gouv.fr pour les demandes de cartes grises.

Pour vous accompagner dans ces nouvelles démarches, la mairie de Saint-Martin-Le-Vieux met en place un point numérique aux horaires d'ouverture du secrétariat. Contactez-nous au 05.55.39.10.85 pour plus de renseignements ou pour prendre un rendez-vous.



Recensement militaire

Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie dans le mois qui suit leur seizième anniversaire. Une attestation leur sera remise qu'ils devront présenter lors du passage du permis de conduire ou des examens.



LA VIE A L'ECOLE

Rentrée 2017-2018

Cette année encore, la rentrée s'est faite avec 4 classes regroupant 90 élèves :

13 PS / 7 MS :

M^{me} Christelle SELLAS

13 GS / 12 CE1 :

M^{me} Nathalie BOUYSET

6 CP / 16 CE2 :

M^{me} Françoise PÉLISSIER

10 CM1 / 13 CM2 :

M^{me} Hélène DELANNE, Directrice

Travaux et achat de matériels :

- Réfection des sols des classes de CP-CE2 et de GS-CE1
- Remplacement de la chaudière et de la cuve
- Achat de mobilier pour la classe des GS-CE1
- Achat d'un canapé pour la garderie
- Remplacement du lave-linge et du sèche-linge de la buanderie

Les sorties et évènements de l'année

- Classe de mer à Meschers en avril pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.
- Visite de fin d'année de l' Aquarium de Limoges : Les maternelles, pour la majorité d'entre eux, ont pris le train pour la première fois, à Aix sur Vienne pour aller visiter l'aquarium.
- Une visite au musée de la résistance pour les CM1-CM2
- Des boulangers en herbe : Les élèves de maternelle, courant octobre, sont allés à la boulangerie Deluret à Aix sur Vienne où ils ont confectionné des pains.



- Le passage du Père Noël le 22 décembre : Toujours avec un peu d'avance, le père Noël a fait une halte à l'école de St Martin, le vendredi 22 décembre pour distribuer aux petits et grands, quelques cadeaux et prendre une petite collation en leur compagnie.



Restauration scolaire

Une grande importance est accordée à l'élaboration des menus ainsi qu'à la confection des repas. Les produits sont achetés frais autant que possible et les plats industriels restent l'exception. Les produits bio régionaux commencent à être de plus en plus utilisés.

A l'occasion de la semaine du goût, Benoît et Martine ont mis à l'honneur les spécialités culinaires de la Bretagne, du Nord, de l'Alsace et de la Provence. A cette occasion, les maternelles ont préparé un far breton.



Naissances :

Léonie Anna COURAUD née le 28 mars
Adèle Jade Célia LEVEQUE née le 17 avril
Jules Pierre LAVAUD né le 28 juin
Abel JOUHANNY né le 1^{er} novembre
Zoé SYLVESTRE née le 15 novembre



Mariages :

Solène JOYNAULT et Jérôme GUINOT le 29 avril
Bernadette ANGLERAUD et Camille THOMAS le 29 juillet
Bénédicte VALETTE et Martial BUISSON le 5 août
Catherine BRANDY et Pierre DONNAY le 2 septembre
Maryse MAGOUROUX et Pascal GUENEUC le 18 novembre



Décès :

Jean-Claude BOULESTEIX le 2 mars
Danielle Ernestine Eloïse CHASSAT épouse PARAUD le 3 mai
André GORCE le 14 septembre
Marie Simone RAYMONDEAU épouse DEBORD le 12 octobre
Bernadette Marie Jeanne MEYZIE épouse SAINTE-CATHERINE le 20 novembre
Albert Louis Joseph ROHÉE le 13 décembre
Christian Jean François DEFAYE le 27 décembre



TARIFS COMMUNAUX 2017

Location Maison des Associations

Habitants de la commune : 220 €
Habitants du Val de Vienne : 300 €
Habitants extérieurs : 400 €
Electricité : 0,18 € par unité consommée
Couverts : 0,70 € par personne

Cantine scolaire

2,35 € pour un repas enfant
6,00 € pour un repas adulte

Garderie municipale

1,25 € par garde et par enfant

Transport scolaire

21,66 € par trimestre pour le premier enfant
10,83 € pour le deuxième et le troisième enfant
Gratuité pour les enfants bénéficiaires du RSA

Cimetière

Prix du m² de terrain au cimetière : 98 €
L'utilisation du caveau communal est gratuite pendant les six premiers mois puis le prix est de 155 € par mois entamé.
Case de columbarium pour 30 ans : 350 €

Assainissement

Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 2 200 €
Tabouret d'assainissement : 1 300 €
Redevance forfaitaire par logement raccordé : 65,80 € HT/an
Redevance sur le nombre de m³ consommés : 0,9993 € HT



Amicale Laique

L'Amicale Laique fête ses 20 ans !!!

Merci à tous ceux et celles qui, par leur participation et leur engagement, ont soutenu l'association !

De nouveaux parents nous ont rejoints cette année, mais nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour la pérennité de nos actions et l'avenir de l'Amicale.

Notre association a pour seul et unique but de récolter des fonds et d'en faire bénéficier les enfants de l'école, sous diverses formes.

En 2017, plus de 5 000 euros ont été reversés à l'école : 3 000 euros de participation au financement de la classe de mer des CE/CM en avril dernier mais aussi aux autres sorties organisées par les enseignantes, des cadeaux de Noël individuels, pour chaque classe et la garderie...

Pour 2018, l'agenda de l'Amicale est le suivant :

Samedi 3 février : Sortie annuelle au Lioran (gratuite pour les enfants de l'école)

Dimanche 1^{er} avril : Vide-Grenier

Jeudi 21 juin : Fête de la musique

Samedi 30 juin : Fête de l'école

La soirée moules-frites du 14 octobre et la vente des chocolats de Noël ont déjà rencontré un franc succès, de même que la soirée du 31 décembre !

Nous vous attendons encore nombreux cette année ! Bonne année 2018 !

Delphine PEYRAUD-VERGNOLE (Présidente)
06 78 91 49 84,
Gaylord AUVRAY (Secrétaire)

Rejoignez-nous sur Facebook : [amicalesaintmartin](https://www.facebook.com/amicalesaintmartin)
amicalesaintmartin@netcourrier.com

Le Club de l'Amitié

Deux fois par mois, les séniors se retrouvent à la salle des associations. C'est pour eux l'occasion de se confronter lors de parties de cartes - la belote essentiellement - de scrabble et autres jeux de lettres ou chiffres. Le point de croix a également trouvé une place, et ses adeptes peuvent échanger points de vue et techniques.

Un goûter clôt invariablement ces rencontres.

Elles ont lieu les premier et troisième mercredi de chaque mois de 14 à 18 heures.

Le Club a organisé au mois de juin dernier une excursion sur le Canal du Midi. Belle journée chaude et ensoleillée, à l'ombre des platanes du Canal, qui a ravi tous les participants.

Nous organisons également deux repas par an, un pot-au-feu en novembre, et un cassoulet en avril, auxquels vous êtes évidemment conviés.

Le Club Inform@tique



Ce dernier fonctionne dans le cadre du Club de l'Amitié, adhésion nécessaire, les deuxième et quatrième mercredi de chaque mois de 14h à 16h.

Au programme : initiation ou perfectionnement au maniement de l'outil informatique, soit sur un des six ordinateurs dont dispose le Club, soit sur votre ordinateur personnel (portable ou de bureau).

Si une de ces activités vous tente, et si vous voulez partager ces quelques moments de convivialité, rejoignez-nous. Vous pouvez vous présenter à la salle des associations aux heures de séances habituelles, pour y rencontrer un responsable, ou vous adresser à la mairie.

Seconde vie de votre matériel informatique

Le Club est toujours preneur de vos anciens équipements informatiques inutilisés.

En dehors du club informatique, les équipements sont utilisés dans le cadre des activités périscolaires.

Merci par avance aux donateurs pour leur généreuse contribution.

Président :	Aimé ALBAREDE
Vice-présidente :	Bernadette MARIAUD
Secrétaire :	Danièle BUISSON
Trésorière :	Odette MAGNE

Contact : Aimé ALBAREDE 05.55.39.18.86

Les marchés de Saint Martin

Les marchés de Saint Martin ont su se renouveler grâce à de nouveaux membres et au soutien des bénévoles qui ont créé l'association.

En effet, le marché du jeudi 20 juillet a été un grand succès ! Nous vous remercions d'être venu nombreux pour profiter de produits locaux dans une ambiance musicale et très conviviale.

Nous vous donnons rendez-vous pour un prochain marché, place de la mairie en juillet 2018.

Excellente année !

L'équipe des marchés de Saint Martin-le-Vieux
Le président, **Stéphane RENOU, 06 82 31 50 31**

Association Plastic'87

L'association Plastic'87 créée en Septembre 2013 a pour siège la mairie de Saint Martin le Vieux qui accueille ses activités dans la salle des associations.

Deux ateliers ont fonctionné pendant la période 2016-2017 :

- Atelier Peinture contemporaine le lundi 14h-18h animé par Katja Patrier
- Atelier sculpture modelage le mardi 14h-16h animé par Sandrine Clarisse Bertrand

Ces ateliers ont donné pleine satisfaction aux adhérents et permettent la valorisation de leurs œuvres lors d'expositions. Durant la période, nous avons participé en juillet 2017 à l'Expo Art'Aixe à Aixe sur Vienne ainsi qu'à l'expo au Palais du Verdurier avec l'Atelier Palaisien.

Deux stages ont été organisés : stage de Pastel animé par Michel Bordas et stage d'aquarelle animé par Jacqueline Savel.

L'association est ouverte pour l'organisation de stages et pour la création d'autres ateliers en rapport avec l'art plastique si des participants en manifestent l'intérêt.

Des informations complémentaires peuvent être données lors des horaires atelier où il est possible de faire une séance d'essai.

Le président, **Claude BOHATIER, 06 31 85 17 85**

Solex Team St'Mart

Nous remercions l'ensemble des bénévoles et participants pour les différentes manifestations organisées par notre association, cette année. En 2018, un concours de pétanque se déroulera place de la mairie courant juillet, il sera suivi d'un vide-grenier le 15 août et nous terminerons l'année avec un concours de belote en décembre.



Le président, **Christophe MERIGOT, 06 83 62 94 28**

ACCA

L'ACCA compte 30 membres pour la saison 2017-2018. Elle organisera le samedi 14 Avril 2018 son traditionnel banquet. Elle souhaite aussi organiser un ball-trap les 21 et 22 Avril 2018.

Le président, **Jean-Sébastien MERIGOT, 06 15 58 21 41**

Inter Associations La cuisse de bœuf

Depuis maintenant quatre ans, les bénévoles de quatre associations de la commune, et des sympathisants, mettent leur énergie en commun pour organiser, installer et animer cette manifestation.

Comme les trois précédentes, cette dernière a rencontré un franc succès, et enregistré une fréquentation en augmentation.

Fiers de cette réussite, la prochaine édition est, dès à présent, programmée le samedi 28 juillet 2018. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à l'animation de cette fête, et je les invite, avec des nouveaux, à renouveler leur investissement.

Animateurs et convives venez nombreux !



Une maison de santé à Aix-sur-Vienne

Soucieuse d'anticiper le problème de la désertification médicale en Val de Vienne, la communauté de communes a décidé de construire une maison de santé pluridisciplinaire pour maintenir une offre de soins pérenne et de qualité sur son territoire.

L'avis des professionnels de santé a été sollicité très tôt et une partie s'est déclarée prête à intégrer ces futurs locaux.

Cette maison sera implantée à proximité de la Maison du Département et de la piscine, place René Gillet, à Aix sur vienne et verra le jour en 2019.

Le site internet de la Communauté de Communes : valdevienne.fr

Fin 2017, un nouveau site internet est venu remplacer l'ancien datant de 2005. Il est plus attractif, plus illustré et répond mieux aux exigences et demandes des usagers. Une page facebook a également été créée ainsi qu'un lien permettant d'accéder à tous les articles du Populaire du Centre concernant le territoire du Val de Vienne.

Val de Vienne : un territoire connecté

La desserte en haut débit et très haut débit est désormais indispensable et incontournable en termes d'attractivité. Les particuliers, les entreprises et les administrations et services doivent tous pouvoir bénéficier de l'internet dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi la Communauté de Communes s'est engagée très tôt dans cette démarche et a investi (plus de 2 millions d'euros) pour avoir un territoire connecté et dynamique.

Horaires des déchetteries

Nous vous rappelons, que les déchetteries sont fermées les dimanches, jours fériés (y compris lundi de Pentecôte) et les 24 et 31 décembre. Retrouvez toutes les infos « déchets » sur :

www.valdevienne ou au **05 55 70 02 69**

HORAIRES D'ÉTÉ					
Du 1er avril au 31 octobre					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	Fermée 13h30 - 18h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 96 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 18h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h			

HORAIRES D'HIVER					
Du 1er novembre au 31 mars					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 96 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 17h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

L'année dernière, une première montée en débit (MED) a été réalisée sur quasiment l'ensemble du territoire communal et a ainsi supprimé les zones blanches, encore trop nombreuses.

Une MED complémentaire est prévue sur notre commune en 2018 afin de desservir les habitations et villages du Poueix, Puycheny, Massauvent, Le Pont Pery, Sargnat, Les Marjoux, Le Montanaud et Le Bois Raynaud. Au total, c'est un peu plus de 400 000 € qui ont été investis par La Communauté de Communes sur notre commune.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se met « au vert »

Depuis deux ans, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours de révision. La loi Grenelle II votée en 2010 et la loi ALUR en 2014 imposent une dimension environnementale et durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Cela passe obligatoirement par une densification urbaine, une lutte contre l'étalement urbain, l'instauration de « trames bleues et vertes » (maintien voire agrandissement des zones humides et zones agricoles ou naturelles).

A l'échelle de notre commune, cela va se traduire par une diminution des zones urbanisables et la superficie des parcelles constructibles sera de 1 000 m² en moyenne.

Fin 2018, une enquête publique se déroulera. Vous serez informés par voie de presse, affichage et distribution dans vos boîtes aux lettres.

APPEL AU MECENAT POPULAIRE POUR LA RESTAURATION D'OBJETS DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal a décidé suite à un inventaire fait par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de restaurer des objets inscrits et classés au titre des monuments historiques.

La commune a la charge d'entretenir l'église et les objets qui s'y trouvent afin de transmettre ce patrimoine communal dans les meilleures conditions aux générations futures.

Depuis 2006, la commune a financé avec l'aide de l'Etat et du Département d'importants travaux de rénovation extérieure mais aussi intérieure qui lui ont donné une seconde jeunesse.

- 2006 : Restauration des vitraux
- 2007 : Rénovation de la toiture
- 2008 : Ravalement des façades et des marches
- 2008 : Remise en état des soubassements des murs intérieurs
- 2009 : Electrification de la cloche

Trois objets classés ou inscrits et particulièrement détériorés et abîmés nécessitent une restauration :

- 1) la **statue reliquaire de Saint Martin** (située dans la niche à gauche du Chœur),
- 2) un **tableau d'autel représentant Saint Léonard de Noblat** (situé dans la chapelle Nord)
- 3) un **Christ en étain** (situé dans la sacristie).

Le coût des travaux sera financé en grande partie par le Conseil départemental et par la DRAC. **Il reste donc**

une partie à financer et le conseil municipal a décidé de faire appel au savoir-faire de la Fondation du Patrimoine pour lancer un appel au mécénat populaire dans le cadre d'une souscription publique ouverte à tous, habitants, entreprises, associations et amis de la commune de Saint Martin le Vieux.

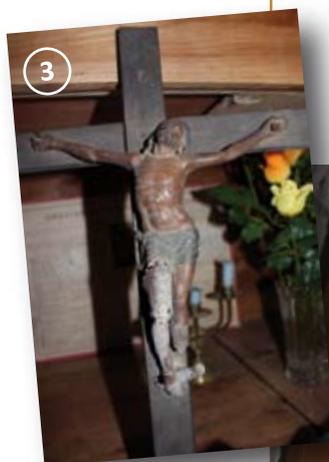
Nous sommes tous concernés par cette opération et tout don même très modeste est un geste important qui montre tout l'intérêt collectif et individuel que nous portons à notre patrimoine communal. Les généreux donateurs pourront bénéficier à titre individuel d'avantages fiscaux.

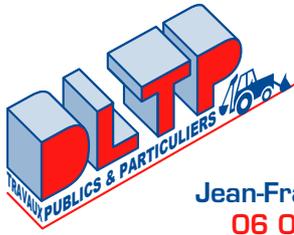
En fonction de vos possibilités, quelle que soit votre contribution, sachez que votre participation sera entièrement dédiée à cette opération. Un appel aux dons parviendra très prochainement dans les boîtes aux lettres.

Restauration à titre bénévole

Un lustre à pampilles, objet non classé, a été restauré bénévolement et installé en décembre dans la chapelle Nord de l'église.

Un grand merci à Sylvie LEONARD, Mireille BRUZAT et son mari qui ont su redonner, par leur savoir-faire et leur patience, une nouvelle jeunesse à ce lustre et qui suscitera, sans aucun doute, l'admiration des visiteurs.





- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- BRANCHEMENT INDIVIDUEL
- COURS

Jean-François DESAGE
06 07 72 62 80
Charles-Henri LESTRADE
06 74 59 49 67

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53
E-mail : dlt@wanadoo.fr

Intermarché
SUPER

leDRIVE
Intermarché

Producteur
COMMERCANT

Fiers
DE VOUS PRÉSENTER
VOTRE NOUVEL
INTERMARCHÉ

rue Jeanne-Pichenaud
AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 70 37 60
Lundi au samedi : 8 h 30 - 19 h 30. Le dimanche : 9 h - 12 h 30

GARAGE CARROSSERIE CHARBONNIER
ENTRETIEN ET REPARATION TOUTES MARQUES

05 55 36 02 79
09 66 96 75 01
FAX 05 55 36 98 28

ZA BEL AIR 87700 ST
MARTIN LE VIEUX
garagecharbonnier@wanadoo.fr

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
TOUS SINISTRES ET VITRAGES/PRET DE VEHICULE //TOUTES ASSURANCES

Aixe sur Vienne
La P'tite Chopine
RESTAURANT
Mathieu PAILLER

Restaurant Plats à emporter Service traiteur
le midi du lundi au samedi (sur commande) (devis sur demande)

☎ 05 55 70 08 78

54 Avenue du Président Wilson - 87700 - Aixe sur Vienne

PFG

AIXE SUR VIENNE
16 av. du 19 Mars 1962
05 55 70 21 00

31 23 | pfg.fr
Service of social products

• OBSÈQUES
• PRÉVOYANCE
• MONUMENTS

Mieux vous accompagner,
c'est notre première volonté.

Flor & Lys

Fleuriste
Tél. : 05 55 30 53 14

Aixe-sur-Vienne • ZAC du Grand Rieux

Maison de la Presse

5, place Fournier
87000 LIMOGES

05 55 32 52 66
05 55 06 06 87

RÉPUBLIQUE

Noély 'coiff

Coiffeuse à domicile mixte

Aixe-sur-Vienne et ses alentours
Du lundi au samedi
Tél. 06 64 96 13 72

SARL PEYROT FRERES

MAÇONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

PEYROT Raphaël PEYROT Michaël
06.86.99.45.17 06.82.45.01.79

Tél. : 05 55 36 02 63 - 12, rue Toulouse Lautrec - 87620 SEREILHAC
sarlpeyrot@orange.fr

PASCAL ARNAUD

Chauffage - Sanitaire - Dépannage
Zinguerie - Ramonage - Couverture
Energies renouvelables

Bois Raynaud 87700 St Martin Le Vieux :
05 55 39 11 02 - 06 08 10 83 44



Restauration
d'Ouvrages d'Art
V.R.D.
Génie Civil
Clôtures
Serrurerie

5 et 7, rue Claude-Henri Gorceix
87280 LIMOGES

Tél. 05 55 38 11 44

Fax : 05 55 38 88 29

E-mail : contact@sotec87.fr



Aixe-sur-Vienne • ZAC du Grand Rieux
05 55 06 51 91



Ouvert du Lundi au samedi de 8h30 à 19h30
Ouvert le dimanche matin



GATARD Jacques
06 52 66 87 47
GATARD Ludovic
06 11 04 17 32

Travaux publics et particuliers

- Terrassement • Assainissement individuel
- Viabilisation de terrain • Canalisations • Fossés

9, rue Michelet - 87230 FLAVIGNAC
gatard.tp@live.fr

Ent MORISSON - 05 55 36 03 53 - S' MARTIN LE VIEUX



Plâtrerie traditionnelle et placo
Isolation intérieure / extérieure
Peinture intérieure / extérieure

Ravalement de façade
Revêtement de sol
NEUF & RÉNOVATION



Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur weldom.fr et

VOTRE AGENCE

Avenue du Président Wilson à Aixe-sur-Vienne
Tél. : 05 55 70 34 51

groupama.fr

0 800 250 250 Service & appel gratuits



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Centre-Atlantique - Casse de Rétrocession Mutuelle Agricole 2 avenue de Limoges CS 60000 - 79644 Niort Cedex 9 - 381043 646 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Talbot 75009 Paris



MATERIEL AGRICOLE

MOTOCULTURE

LIBRE SERVICE

RN 21

87230 PAGEAS

lathiere-87.com

05.55.31.81.00



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...



7j/7

- Véhicules 9 Places

- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX
Adresse Bureaux : La Garene 87800 MEILHAC

Port. 06 87 35 10 80
Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr



SAS VEVAUD
Electricité - Chauffage
Climatisation - Sanitaire
Energie renouvelable

60 avenue du Général Chambe - 87100 Limoges Bellegarde

Tél: 05 55 48 05 41 - Fax 05 55 00 16 89

vevaud@wanadoo.fr



Travaux Publics & Particuliers

05 55 48 12 82

www.cmctp-87.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr